Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200356-20251209-DELIB20251203-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Frédéric PÉRON, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT
Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Marie MALLET, Céline BUCAILLE, Cédric GORIN
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

OBJET
Étude urbaine : choix du bureau d'études Délibération n° 2025-12-03

Mme la Maire rappelle au conseil municipal la procédure d'appels d'offres pour le projet « étude urbaine ».
La consultation a été lancée le 26 septembre 2025 avec une date limite des offres au 15 octobre 2025.
À l'issue de cette consultation, la commission d'ouverture des plis accompagnée des services de la DDTM a retenu 3 bureaux d'études pour une audition :

- L'Atelier de l'Ourcq
- SINOPIA
- ERSILIE

Lors de la seconde phase de la consultation, ces 3 bureaux d'études ont eu jusqu'au 14 novembre 2025 pour déposer leurs offres.
Les bureaux d'études ERSILIE et SINOPIA ont déposées chacun une offre et ont été auditionnés le 5 décembre 2025 par la commission d'ouverture des plis et les services de Dinan Agglomération et de la DDTM.

Il en résulte ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200356-20251209-DELIB20251203-DE

Points	Prix		ATELIER de l'OURCQ LESTOUX ASSOCIÉS	SINOPIA / CITTANOVA / ECR / BERENICE	ERSILIE / ISTOR / CCI 22 / ECR
40	Calcul	offre la + Faible			
	Prix (HT)	36300.00 €	0 €	36300.00 €	41471.25 €
40 (Offre la plus compétitive/offre du candidat)*			Non noté	40	35

Qualité de l'équipe /30	*24*	*27*	*26*
Qualité de la note méthodologique / 30	*Non noté*	*25*	*24*
VALEUR TECHNIQUE /60	Non noté	52	50
PRIX / 40	Non noté	40	35
TOTAL	Non noté	92	85

Décision :
Avec 2 abstentions (Anne THIBAULT et Frédéric PÉRON) et 8 voix pour, le conseil municipal valide la proposition du bureau d'études SINOPIA / CITTANOVA / ECR / BERENICE pour un montant de 36 300€ HT.
La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 259, article 203.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Isabelle RICHEUX

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 05/12/2025